



Accident de la route : contentieux avec particulier

Par **iznias**, le **15/09/2009** à **20:45**

Bonjour,
J'ai eu un accident de ma responsabilité avec une voiture de location au Maroc. La voiture était assurée en tous risques.
Lors de cet accident le passager à l'arrière (qui est une ressortissante japonaise) ne portait pas de ceinture et a été blessé avec des complications, dont un arrêt prolongé et une immobilisation.
Un Pv a été dressé par la gendarmerie marocaine.
Les assurances sont averties de la mise en cours des procédures.
La passagère compte porter plainte contre moi, est-ce que je risque quelque chose ou dois-je laisser les assurances se débrouiller entre elles?
Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **15/09/2009** à **22:46**

Bonjour,
C'est un problème entre assurances et, de plus, de droit marocain, pas de droit français.

Par **iznias**, le **15/09/2009** à **22:49**

Nous vous remercions pour votre réponse si rapide.
La personne voudra certainement porter plainte contre nous, en France, en a-t-elle le droit et cela concernera-t-il toujours les assurances?
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **15/09/2009** à **23:17**

Ce sont les tribunaux marocains qui sont compétents, pas les tribunaux français.

Par **cloclo7**, le **16/09/2009** à **11:13**

sauf si le responsable de l'accident est un ressortissant français, en gros les tribunaux français restent compétents pour les infractions commises par des français à l'étranger
vous pouvez être poursuivi pour blessures involontaires
par contre l'indemnisation de la passagère dépendra des assurances